



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 24 septembre 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, **le vingt-quatre septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes**, en séance publique sous la présidence de Madame Mireille CLAUDE PITET, Maire.

	Présent	Absent	A donné pouvoir à
Estelle ARROUET		Excusée	
Jean-Marie BECHERT	X		
Christophe BOURGEOIS	X		
Mireille CLAUDE PITET	X		
Lauriane COURCIAT		Excusée	Anna FALIGUERHO
Bernard DOUTRES	X		
Anna FALIGUERHO	X		
Fabienne FERRY		Excusée	Bernard DOUTRES
Christophe LE NEURES	X		
André MATHIEU	X		
Frédéric METZ		Excusé	Mireille CLAUDE PITET
Pascal MUNIER	X		
Antoine ROTH		Excusé	
Laurence THIRIET	X		
Martine WEIGEL	X		

Nombre de conseillers	
Elus :	15
En fonction :	15
Présents :	10
Votants :	13

Date de la convocation
17 septembre 2025

Secrétaire de séance
Jean-Marie BECHERT

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance.

Approbation de la précédente séance.

Point n° 1 : Passage en LED de l'éclairage public.

Point n° 2 : Attribution du marché relatif au mobilier scolaire.

Point n° 3 : Tarif Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Point n° 4 : Vente de terrains.

Point n° 5 : Règlement intérieur du service périscolaire – Mise à jour.

Point n° 6 : Contribution des communes extérieures aux frais de scolarisation d'enfants à Dogneville.

Point n° 7 : Convention avec les associations bianloutes.

Point n° 8 : Baux ruraux.

Point n° 9 : Vente de matériaux.

Point n° 10 : Recours aux heures supplémentaires.

Point n° 11 : Décisions budgétaires modificatives.

Point n° 12 : Informations diverses.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame Mireille CLAUDE PITET, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Monsieur Jean-Marie BECHERT est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 18 juin 2025, qui est approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATION DE DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS :

Signature de devis d'un montant de :

- 10.070,- € avec la société ALGECO pour la remise en place de quatre modules containers. Cet équipement représentant une surface de 12m par 6m servira à la maintenance des planeurs. Actuellement, ceux-ci devaient être démontés en totalité pour être révisés dans la salle de cours du bâtiment situé près du parking de covoiturage.
- 4.200,- € avec l'EARL du Moulin pour la création d'une plateforme avant la mise en place des containers ci-dessus évoqués.
- 2.262,54 € avec la société EIFFAGE pour le changement de ballast et de condensateur de l'éclairage du terrain synthétique.
- 1.794,- € avec l'entreprise CHEVALLIER Peinture Façade pour des travaux supplémentaires sur le muret mitoyen du futur groupe scolaire.
- 1.000,- € avec l'entreprise LOGISSAIN pour une dératisation des ateliers municipaux suite à la constatation de la présence de rongeurs.
- 1.324,50 € avec la société THIEBAUT GODARD pour la rénovation de l'installation d'une séparation entre le terrain de football et la propriété de Monsieur TISSERANT, en sachant que la commune a récupéré plusieurs panneaux.
- 2.176,- € avec la société TOUSSAINT pour l'achat de produits d'entretien pour l'entretien des locaux communaux (hors mairie).

2025 - 01 : Passage en LED de l'éclairage public.

Monsieur Bernard DOUTRES, Premier Adjoint, informe l'assemblée que le conseil départemental a décidé de ne plus subventionner la rénovation de l'éclairage public par un passage en LED. Fort de cette information, le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (S.D.E.V.) a voté un programme exceptionnel afin de poursuivre les actions commencées.

Pour notre commune, deux chantiers de rénovation sont en cours, un pour cette année Rue du Ruisseau et Route de Jeuxy, l'autre pour 2026 consistera à terminer le passage en LED pour l'ensemble de la commune. Cela représentera le remplacement de 177 points lumineux.

Pour 2025, le coût de l'opération s'élève à 96.347,- € dont 53.025,- € pris en charge par le SDEV et 43.322,- € par la commune.

Et pour 2026, le chantier représentera un coût de 180.343,- € dont 92.925,- € pris en charge par le SDEV. Le reste à charge de la commune se montera donc à 87.509,- €

Voté à l'unanimité.

2025 - 02 : Attribution du marché relatif au mobilier scolaire.

Monsieur Christophe LE NEURES, Adjoint, informe l'assemblée qu'un marché de fournitures a été lancé pour l'acquisition de mobiliers scolaires pour le nouveau groupe scolaire. Les formalités administratives ont été réalisées au cours de l'été et à la clôture du délai de réponse imparti, la commission d'appel d'offres s'est réunie pour statuer sur les offres reçues.

Après avoir entendu les conclusions des travaux de cette instance, il est proposé à l'assemblée de retenir l'offre reçue par la société B.B.S. – Bureau Bibliothèque Scolaire dont le siège social se trouve à Kaysersberg (68), pour un montant de 105.406,25 € H.T.

Voté à l'unanimité.

2025 - 03 : Tarif Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune dispose actuellement d'une convention de service commun signée avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal, en matière d'Assistance technique à Maîtrise d'Ouvrage. Elle permet un accompagnement à la passation de marchés publics mais aussi à la recherche de subventions et d'efficacité énergétique. Celle-ci nous a été bien utile pour la construction de notre nouveau groupe scolaire.

La tarification de ce service est actualisée annuellement sur une base publiée par l'INSEE.

Ainsi, la C.A.E. nous informe que le tarif est porté à présent de 2,50 € à 3,- € par habitant et que l'adhésion en est prolongée jusqu'au 31 décembre 2026.

Voté à l'unanimité.

2025 - 04 : Vente de terrains

Monsieur Bernard DOUTRES, Adjoint, indique à l'assemblée qu'il convient d'apporter quelques modifications sur la vente du terrain situé Chemin du Xa, derrière la pharmacie. Il rappelle que l'assemblée avait répondu favorablement à la demande du futur acquéreur qui sollicitait l'achat dudit terrain en deux étapes, la moitié du terrain tout de suite, l'autre avec un différé de quelques mois. Entre-temps, le futur acquéreur, avec l'aide d'un géomètre, a créé cinq lots avec, pour chacun d'eux, un accès direct sur le Chemin du Xa afin de ne pas constituer de lotissement. Pour finaliser les ventes, le notaire sollicite de la commune, une délibération individuelle pour chaque acheteur.

Voté par 11 voix Pour, 1 Contre et 1 Abstention.

2025 - 05 : Règlement intérieur du service périscolaire.

Madame Anna FALIGUERHO, Adjointe en charge des affaires scolaires, informe l'assemblée de la réception des tarifs de la restauration scolaire par le prestataire à compter du 1^{er} septembre 2025. Elle indique que le prix du repas est supérieur à l'estimation faite (sur les bases fournies par le prestataire) lors de la rédaction du règlement intérieur du service périscolaire intervenue en fin d'année scolaire 2024/2025. Madame l'Adjointe propose donc à l'assemblée de ne pas suivre cette hausse, sachant qu'elle représente 0,14 centimes de plus par repas.

D'autre part, à la suite du changement de logiciel de gestion du service périscolaire à compter de cette rentrée, Madame FALIGUERHO indique qu'à partir du 1^{er} octobre 2025, les réservations aux services périscolaires ne seront prises en compte qu'une fois le règlement des prestations souhaitées, effectué. Une modification du règlement intérieur devra donc être effectuée en ce sens ainsi que pour toutes les mesures qui en découleront.

Voté à l'unanimité.

2025 - 06 : Contribution des communes extérieures aux frais de scolarisation d'enfants à Dogneville.

L'article L.442-5-1 du code de l'éducation stipule que la commune de résidence d'un élève scolarisé dans une autre commune peut être amenée à participer financièrement à cette scolarité sur demande de la commune qui accueille l'enfant. Cette participation est destinée à couvrir une partie des frais de fonctionnement des écoles. Le montant de la contribution est calculé en fonction des frais de scolarités engagés suivant la fréquentation des établissements. Il est proposé de fixer cette contribution à 500,- € par élève scolarisé à Dogneville et dont la résidence est située dans une autre commune.

Voté à l'unanimité.

2025 - 07 : Convention avec les associations.

Madame Anna FALIGUERHO, Adjointe, informe l'assemblée de la réactualisation de la convention relative au prêt d'infrastructures et de locaux communaux aux associations. Elle fait lecture des dispositions à convenir. Ce document, après validation, sera transmis très prochainement à chaque président d'association bianloute.

Voté à l'unanimité.

2025 - 08 : Baux ruraux.

Monsieur Bernard DOUTRES, Premier Adjoint, rappelle à l'assemblée que la commune a mandaté la SAFER afin de pouvoir disposer d'un diagnostic foncier des biens agricoles et forestiers de la commune. Ce travail a permis un recensement de l'ensemble des propriétés communales, vérifiées sur le terrain.

Pour les parcelles dont la destination agricole a été avérée, un contact individuel a été pris auprès des exploitants afin de vérifier s'ils étaient bien en possession d'un bail rural. Soixante-deux parcelles étaient concernées. Tous les agriculteurs consultés ont souhaité régulariser leurs baux lorsque des parcelles n'étaient pas inscrites ou l'étaient avec une contenance erronée.

De nouveaux baux ruraux seront rédigés selon les informations présentées ce jour.

Voté à l'unanimité.

2025 - 09 : Vente de matériaux.

Du matériel et des matériaux non utilisés se trouvent aux ateliers municipaux. Ils ont été mis en vente sur le site internet de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, « La Belle Occas' ».

Une personne est intéressée par l'achat du lot de pavés en granit. Un prix de 750,- € le lot est proposé.

Voté à l'unanimité.

2025 - 10 : Recours aux heures supplémentaires.

Dans le cadre de ses contrôles aléatoires, les services de la trésorerie ont souhaité obtenir une mise à jour du tableau des personnels autorisés à effectuer des heures supplémentaires, la dernière décision en la matière datant de 2012.

Voté à l'unanimité.

2025 - 11 : Décision budgétaires modificatives.

Madame Nathalie ARNOLD, Secrétaire Générale, indique à l'assemblée que pour pouvoir régulariser un certain nombre d'écritures comptables (notamment des opérations d'ordre), il convient d'effectuer des modifications budgétaires.

Voté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Monsieur Bernard DOUTRES fait lecture des transactions d'urbanisme dans lesquelles le droit de préemption communal est requis.
- Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle est régulièrement relancée pour la vitesse excessive sur le CD12. Lors de la réunion cantonale au Conseil Départemental à laquelle elle a participé en mai dernier, elle a soulevé le problème. Il lui a été demandé d'adresser un courrier auprès de la Préfecture. Ce fut chose faite. Le 04 septembre 2025, une réponse, pour le moins déroutante, nous est parvenue de Madame la Préfète : « La pose d'un radar est conditionnée à la présence d'accidents ayant pour cause la vitesse mais également aux aménagements de la route. Sans ces conditions, la pose sera contre-productive. Depuis le 1^{er} janvier 2019, aucun accident corporel n'a été constaté par les forces de sécurité intérieure ». La réponse de la Préfecture sera communiquée sur le site de la commune.
- Les locaux du football club ont été cambriolés deux fois en quelques jours.
- Lecture de la lettre de demande de mutation de Monsieur Camille CORITON, agent de maîtrise.
- Dans le cadre de la préparation du traditionnel repas des Aînés organisé par le Centre Communal d'Action Social, Madame Anna FALIGUERHO annonce que 70 personnes ont souhaité déjeuner à la salle des fêtes et 192 repas seront livrés à domicile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Madame le Maire remercie l'Assemblée.

VU par Nous, Mireille CLAUDE PITET, Maire de la Commune de DOGNEVILLE, pour être affiché le 30 septembre 2025 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article de la loi du 5 août 1884, au lieu et place de celui affiché le 25 juin 2025.

A Dogneville, le 30 septembre 2025

Le Maire,

Mireille CLAUDE - PITET

